



- 12 FRIBOURG Les entrepreneurs tombent la cravate
- 13 FRIBOURG Le pont de Zaehringen se mue en jardin
- 15 VUADENS Les jeunes musiciens sous le cagnard
- 17 BULLE DanceSector n'a pas trouvé tout son public
- 18 ESTAVAYER-LE-LAC Rencontre avec un parfumeur

L'événement a attiré 1500 personnes

# L'amnistie a du plomb dans l'aile

**FISCALITÉ** • La récente annulation par le Tribunal fédéral de l'amnistie fiscale tessinoise compromet les chances du projet fribourgeois. Mais le Conseil d'Etat n'entend pas renoncer.

**PATRICK PUGIN**

Le directeur des Finances cantonales y croit encore. Mais Georges Godel devra peut-être s'y résoudre: son projet d'amnistie fiscale pourrait ne jamais voir le jour. Le Tribunal fédéral (TF) lui a porté un coup dur, le 30 mars dernier, en annulant l'amnistie fiscale tessinoise (voir ci-dessous). «A mon avis, cet arrêt exclut tout modèle d'amnistie», considère l'argentier valaisan Maurice Tornay, qui a abandonné son propre projet.

Car pour Maurice Tornay, les considérants du TF sont très clairs: le contribuable qui annonce spontanément au fisc la soustraction d'éléments de fortune n'est pas sanctionné d'une amende, mais il ne peut bénéficier d'un quelconque rabais sur les arriérés: «Le TF a clairement affirmé qu'une réduction des taux - qui conduit à une imposition plus favorable - est contraire aux principes de la capacité contributive et de l'égalité de traitement», résume le Valaisan.

## Sérénité fribourgeoise

A la Direction des finances, Georges Godel reste cependant serein. Loin des modèles tessinois et valaisan - qui offraient des remises d'impôt -, le projet fribourgeois propose une procédure facilitée, à des taux forfaitaires: 8% sur la fortune soustraite pour les salariés et les rentiers; 3% pour les héritiers; 20% pour les indépendants et les administrateurs («LL» du 2 avril). On ne peut ainsi pas parler de rabais, estime le conseiller d'Etat: «Bien sûr, avec des taux médians, certains paient davantage qu'ils n'auraient effectivement dû, d'autres moins. Mais notre amnistie ne fait pas de cadeaux; elle n'est pas gratuite.»

Ces taux forfaitaires sont cependant décriés par la section fribourgeoise de l'Ordre romand des experts fiscaux diplômés (OREF). Elle trouve même la disposition «particulièrement choquante»: «L'application arbitraire de trois taux d'impôt pour trois catégories de contribuables différentes ne se justifie pas et ne tient aucunement compte de la multiplicité de situations concrètes qui pourrait se produire», relève l'organisation dans sa réponse à la consultation de l'avant-projet de loi. On ne peut traiter plus favorablement un salarié qu'un indépendant, estiment les experts fiscaux. Selon eux, cette disposition viole «assurément» la Constitution fédérale. Ils recommandent ainsi à Georges Godel de retirer ce projet qui «n'aurait à notre sens aucune chance en cas de recours devant le TF». Me-



Pour Pierre Mauron (debout), chef de groupe socialiste au Grand Conseil, Georges Godel ne dispose d'aucune marge de manœuvre pour mettre en place une amnistie cantonale. Il doit dès lors y renoncer. CORINNE AEBERHARD-A

nance que les socialistes ont d'ores et déjà brandie.

Le directeur des Finances ne s'affole pas. Il attend le résultat de la consultation - elle devait s'achever le 1<sup>er</sup> juin mais a été prolongée de deux semaines - et les conclusions de l'avis de droit qu'il a sollicité. Mais il semble peu enclin à enclencher la marche arrière. L'argentier cantonal ne redoute ni une votation populaire, ni un recours au TF. Pour lui, l'intérêt public consiste à faire rentrer de l'argent dans les caisses. Et l'amnistie fiscale, selon les prudentes estimations de ses services, peut ramener entre 8 et 22 millions de francs à l'Etat. Communes et paroisses en tireraient elles aussi des bénéfices. Alléchant à l'heure de l'austérité budgétaire...

## Constitution à modifier

Reste que les amnisties fiscales cantonales semblent, aux yeux de nombreux observateurs, désormais vouées à l'échec de-

vant le TF. Pour les experts fiscaux diplômés, en tout cas, l'affaire est pliée: «Pour qu'une amnistie fiscale puisse voir le jour en Suisse, seule, à notre sens, une modification de la Constitution fédérale pourrait constituer une base légale appropriée», écrivent-ils à la Direction des finances.

Actuellement, le contribuable en délicatesse avec le fisc peut déjà régulariser sa situation. En vigueur depuis 2010, la dénonciation spontanée non punissable lui permet d'éviter amende et sanctions pénales; il doit par contre s'acquitter des arriérés d'impôts et des intérêts de retard pour les dix dernières années.

Maurice Tornay reconnaît que cette réglementation a favorisé les confessions. «Cependant, ces dispositions ont été adoptées par les Chambres fédérales en 2008, soit avant les grands bouleversements de la fiscalité européenne à laquelle la Suisse doit s'adapter.» Et d'évoquer l'entraide administrative ou l'échange automatique de

renseignements avec les fiscaux d'autres pays. Et même si le secret bancaire est pour l'heure préservé pour les résidents suisses détenant des comptes en Suisse, ses jours semblent comptés. Il serait donc judicieux, estime le ministre valaisan, d'envisager une amnistie fiscale générale à l'échelle du pays.

D'autant que, poursuit Maurice Tornay, l'avenir économique est incertain en raison du franc fort et de la troisième réforme de l'imposition des entreprises: «Les montants nouvellement déclarés seraient réinjectés dans l'économie, dans les entreprises existantes et dans la consommation en général.»

Mais l'horizon d'une amnistie générale est trop lointain pour Fribourg. Où le Conseil d'Etat compte bien suivre sa propre voie. Quitte à se voir finalement barrer la route par le Tribunal fédéral. |

> Lire aussi en page 9

VAL VERZASCA

## Chute fatale d'une Bulloise au Tessin

STÉPHANE SANCHEZ

La Bulloise Denise Meyer a perdu la vie vendredi vers midi, alors qu'elle effectuait une randonnée dans le Val Verzasca. La victime et son époux, Alain Meyer, cheminaient depuis la veille sur la Via Alta de la Verzasca, «un itinéraire exigeant» qui relie plusieurs cabanes. «Nous étions sous la Cima di Gagnone, à environ trente minutes de la fin de l'étape, la cabane d'Efra», explique Alain Meyer, précisant un communiqué de la Police cantonale tessinoise. «Mon épouse a glissé sur un pan enneigé, perdu l'équilibre et fait une chute de 200 mètres sur une barre de rochers», précise-t-il.

Elle a succombé sur place à ses graves blessures. Agée de 51 ans bientôt, pharmacienne, Denise Meyer pratiquait le ski alpinisme et la haute montagne depuis plus de trente ans, avec son époux. |

LIGNE FRIBOURG-BERNE

## La panne et les perturbations

OLIVIER WYSER

Le trafic ferroviaire a été interrompu hier entre 9 et 13h sur la ligne CFF Fribourg-Berne. Une panne survenue sur le transformateur de Thörishaus, dans le canton de Berne, est la cause de cette perturbation, indique Donatella Del Vecchio, porte-parole des Chemins de fer fédéraux.

«Vers 13h15, le trafic régional et grande ligne a pu reprendre normalement. Un service de navettes de bus a rapidement été mis en place pour faire face à l'événement», ajoute la porte-parole. Les quais de Berne et de Fribourg étaient bondés hier matin en raison de l'absence de trains. «Nous ne pouvons toutefois pas fournir de chiffres concernant le nombre de passagers qui ont été touchés par cette interruption», regrette Donatella Del Vecchio. |

# Soutien bourgeois, rejet socialiste

Les principaux partis politiques fribourgeois ont déjà répondu à la consultation de l'avant-projet de loi d'amnistie fiscale cantonale. Sans surprise, le camp bourgeois - qui a soutenu la motion à l'origine du projet - y adhère alors que le Parti socialiste (PS) le rejette énergiquement.

Ce dernier, dans sa prise de position, menace une nouvelle fois: il lancera le référendum si le Grand Conseil devait adopter une loi d'amnistie. Et si le peuple confirmait l'option du parlement, «il saisirait le Tribunal fédéral afin que cette loi constituant ni plus ni moins qu'une prime aux tricheurs ne voie jamais le jour dans ce canton».

**Pour les socialistes**, l'Etat ne dispose d'aucune marge de manœuvre pour mettre en place une amnistie: «Les taux d'imposition appliqués violent dans tous les cas les principes d'égalité et d'imposition selon la capacité contributive.» Le PS fribourgeois espère que le Conseil d'Etat aura «la sagesse de

retirer ce projet et d'attendre qu'une solution fédérale soit mise en œuvre globalement».

**L'Union démocratique** du centre (UDC), elle, considère que les taux forfaitaires proposés dans le projet fribourgeois ne peuvent pas être considérés comme des rabais d'impôt: «Ils sont proches des taux moyens, voire au-delà pour les indépendants et salariés actionnaires.» Plus problématique est le respect du principe de la capacité contributive. L'UDC estime que ce grief pourrait être opposé au modèle fribourgeois: «C'est pourquoi nous préconisons d'étudier une variante avec des taux progressifs par paliers, mais plafonnés aux taux retenus dans la solution actuelle.»

**Le Parti démocrate-chrétien** (PDC) considère lui aussi que les taux proposés par le Conseil d'Etat n'ont rien de cadeaux fiscaux. Il estime même que le taux retenu pour les salariés/rentiers devrait passer de 8 à 10%, afin «d'équilibrer

le palier» entre ces contribuables et les indépendants, taxés eux à 20%.

Ce taux de 20% s'applique également aux administrateurs de sociétés et aux actionnaires-salariés. Mais ceux-ci, selon le Parti libéral-radical (PLR), ne devraient pas figurer dans la même catégorie que les indépendants, «car leur demande d'amnistie engendrerait dans la majeure partie des cas une investigation dans la personne morale». Ainsi, pour l'actionnaire amnistié, payer 20% sur la fortune soustraite, et voir en plus sa société payer l'impôt sur le bénéfice et l'impôt anticipé n'est pas une perspective plaisante. «Ce taux ne créera que peu d'annonces», estime le PLR, pour qui il convient de créer une nouvelle catégorie «avec un taux inférieur à 20%», plus proche de celui des salariés.

Le taux appliqué aux indépendants devrait également être revu à la baisse, selon le PLR. Encore une fois, 20% semblent trop élevés pour inciter à la régularisation: «Nous proposons plutôt un taux de 15%» PP

## L'AMNISTIE TESSINOISE VIOLAIT LA CONSTITUTION

En novembre 2013, le Grand Conseil tessinois a adopté une loi d'amnistie fiscale introduisant une remise d'impôt de 70% en cas de dénonciation spontanée. Quelques mois plus tard, le peuple avait confirmé cette décision dans les urnes. Le Parti socialiste tessinois avait alors saisi le Tribunal fédéral (TF), dénonçant «une amnistie scandaleuse et inéquitable qui favorise les tricheurs et discrimine les contribuables honnêtes.» Le TF a admis le recours et annulé l'amnistie, jugeant que ses dispositions violaient l'article 127 alinéa 2 de la Constitution, selon lequel chacun doit s'acquitter de ses impôts en fonction de ses revenus et de sa fortune.

Il est à noter que l'amnistie jurassienne, dont s'inspire le projet fribourgeois, n'a pas fait l'objet d'un recours. Le TF n'a donc pas statué sur sa conformité. PP

## EN BREF

### UNE VOITURE FINIT SA COURSE DANS LA BROYE

**PAYERNE** Une voiture a fait un plongeon de plusieurs mètres dans la Broye samedi après midi, au centre-ville de Payerne, a informé un lecteur de «La Liberté», témoin de la scène. Selon la Police cantonale vaudoise, le véhicule était garé dans un endroit proche du croisement entre la rue d'Yverdon et le Quai de la Broye. Vers 15h, il s'est soudain mis en mouvement de manière fortuite. La voiture a alors dévalé le talus, avant de se retrouver dans la rivière située en contrebas. Personne ne se trouvait à l'intérieur et l'incident n'a fait aucun blessé. Une grue a été nécessaire pour sortir la voiture de sa fâcheuse posture. CW